

Projets de paysage

Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace

Anne-Cécile Jacquot

Quelle gouvernance des projets d'ouverture et d'extension de carrières ?

What governance for projects of opening and expansion of quarries?

« On modifie le paysage et à ce moment, les gens perdent leurs repères. Une forme d'insécurité se crée. Cela génère du stress. Moi, je suis bien ici, pourquoi on me chamboule tout ça ? » Ces propos d'un des élus de la commune de Pont-à-Mousson met en avant combien le paysage et les habitants se trouvent bouleversés lorsqu'une carrière s'installe sur leur territoire. Avec cette arrivée, apparaît la crainte d'une destruction du paysage. S'ajoutent à cela les angoisses liées aux nuisances qui accompagnent l'activité : le bruit, la poussière, le trafic, et le paysage éventré, blessé. On exploite le sol, on en retire les entrailles et on s'en va.

La carrière amène avec elle quantité de qualificatifs, de métaphores et autres comparaisons peu réjouissantes. Mais cette image péjorative n'est-elle pas en cours d'évolution ? Cette activité, souvent mal connue, montre depuis des années déjà sa capacité de changement, de remise en question et sa volonté de faire des efforts en matière d'intégration dans le paysage. Elle vise de plus en plus à inscrire sa démarche dans une logique de développement durable. De nombreuses actions sont menées pour améliorer la qualité des paysages créés par ces exploitations. Car nous pouvons et même nous devons évoquer l'aptitude des carrières à générer de nouveaux paysages, de nouveaux lieux pour de nouveaux usages. Alexandra Marie de l'Adeval¹ nous dit : « Sur les carrières, c'est un peu différent, il y a des gens qui vont dire «c'est génial je n'avais pas imaginé que sur notre territoire, l'eau était aussi présente quand on le voit d'un point haut, avec la vallée de la Moselle, le canal, les gravières...» Et d'autres disent «mais c'est catastrophique, ce qu'on a fait sur notre territoire ! Avant, il y avait des prairies humides, des forêts alluviales et maintenant il n'y a plus rien, c'est un vrai gruyère !» Cela dépend des sensibilités de chacun, de leur perception et aussi de leurs usages, s'ils pêchent... »

Une carrière peut réveiller un site et donner une nouvelle dynamique au territoire dont elle dépend. Ces lieux sont actuellement souvent destinés au loisir, à la détente, à la protection de la faune et de la flore. Mais on pourrait imaginer encore bien d'autres façons d'exister en ces lieux... habiter, produire...

Ce sont toutes ces questions attachées au phénomène des carrières que nous avons rencontrées, approfondies lors d'une étude menée dans le cadre de la réalisation d'un guide des paysages de carrières commandité par l'Unicem². Le souhait initial du commanditaire résidait dans le besoin d'éditer un guide de bonnes pratiques visant à aider les exploitants à mieux envisager la question du paysage des carrières, un guide pour les accompagner dans leurs démarches d'aménagement du site, que ce soit avant le commencement de l'exploitation, pendant l'activité ou encore à la restitution du site après extraction.

Afin d'ancrer ces conseils concernant la pratique paysagère de ces lieux dans la réalité du terrain, l'Unicem a demandé au laboratoire de recherches de l'ENSP de Versailles (Larep) que le guide soit réalisé après la visite de sept sites d'extraction en France et la réalisation d'entretiens auprès des acteurs publics et privés travaillant avec la carrière ou la côtoyant. Ces sites³ ont été choisis par le comité de pilotage⁴ selon le type de matériau extrait, leur situation géographique et l'entreprise exploitante. Le Larep a chargé la paysagiste Anne Blouin de la réalisation du guide et moi-même de la mise en place du travail d'enquête sur le terrain. Il m'a été demandé de réaliser des entretiens auprès de différents types d'acteurs intervenant dans la vie de la carrière, à savoir les exploitants, les habitants, les riverains, les

associations de protection de l'environnement, les responsables Diren, les bureaux d'études avec lesquels ces exploitants ont éventuellement collaboré et enfin les élus des communes où sont localisés les sites. Trente-sept entretiens ont été réalisés. Après retranscription et analyse des entretiens, des citations ont été sélectionnées afin d'illustrer le contenu du guide.

Ces entretiens sont riches d'enseignement sur la pluralité des regards posés par les différents acteurs sur les paysages de carrières. Cet article propose une rapide synthèse des entretiens. Afin de tenter de nourrir une réflexion sur la perception de ces paysages et la manière de conduire les projets d'aménagement de ces lieux, nous allons tout d'abord nous pencher sur cette image des carrières. Pourquoi est-elle si souvent répulsive ? Nous verrons ensuite comment la carrière s'inscrit dans un territoire et quel type de gouvernance du projet il en découle. Enfin, nous considérerons les conditions nécessaires à la démarche de projet d'aménagement sur ces sites.

Les images des carrières

La carrière fait partie de ces installations dont chacun veut bien facilement admettre l'utilité mais surtout loin de chez soi ! Dans de nombreux entretiens apparaît cette idée que nous avons tous besoin de ces matériaux mais qu'il serait préférable que ce soit les voisins qui supportent les nuisances causées par le travail d'extraction et de traitement qu'ils exigent. Et pourtant, comme nous le rappelle le maire de Bellegarde-en-Forez, où se situe un site d'extraction de roches massives : « Je dis qu'on est dans un monde où on a des besoins, on a besoin d'enrobé, de cailloux... c'est vrai que c'est une nuisance pour l'œil. Ce n'est pas très agréable de voir cette carrière mais on ne peut pas faire autrement... autant qu'elle soit chez nous, ça fait travailler 31 personnes de la commune, mieux vaut avoir ça qu'une entreprise plus polluante ... » Ce consensus général sur l'utilité des carrières renforce l'absolue nécessité de réduire les nuisances créées par ces exploitations. Il faut donc accompagner les exploitants dans la mise en place de projets allant dans ce sens. Parmi les nuisances directes, il y a le bruit des machines qui travaillent parfois sur de larges amplitudes horaires, le bruit et les vibrations causés par les explosions, mais aussi le bruit des camions, de leurs bips parfois même remplacés par des sons tentant d'imiter des cris d'animaux afin de s'intégrer au paysage sonore des lieux... À cela s'ajoute également la poussière soulevée par le passage incessant des véhicules et par le transport des matériaux. Ces nuisances sont au cœur des litiges entre exploitants et habitants. Les uns dénoncent leur caractère insupportable et les autres tentent d'apaiser les tensions comme ils le peuvent, mais l'activité doit continuer, l'entreprise doit être rentable et produire.



Carrière de Bellegarde-en-Forez.

Aujourd'hui, comme nous le rappelle Éric Carenco⁵, les carrières commencent à être perçues comme la possibilité de découvrir un sol, de voir une tranche de la terre sur laquelle nous vivons. « Quand on reçoit du monde, on a deux réactions, ceux qui disent : le paysage est défiguré, et d'autres disent c'est super, c'est grandiose, on voit des cailloux, un paysage... »

Réfléchir à ce que sont les carrières dans le paysage nous amène à prendre conscience à nouveau que les paysages d'aujourd'hui ne sont qu'une étape de l'histoire de la transformation des lieux dans lesquels les hommes vivent. Une carrière modifie un paysage pour en créer un autre et l'idée qu'ici a été détruit un paysage ne disparaît que progressivement, avec le temps, dans les esprits. Cette évolution des représentations humaines d'un territoire du quotidien nécessite en effet une certaine durée pour qu'évolue le sentiment d'appartenance à un territoire indissociable du processus d'appropriation d'un lieu par des individus. Pour illustrer ces propos, citons Alexandra Marie de l'Adeval : « Avant la carrière, il y a un paysage, et la carrière arrive, il va y avoir un autre paysage ; donc il faut déjà accepter qu'il va y avoir un autre paysage. Et puis il y a toute la phase des travaux qui amènent des nuisances, les élus en parlent souvent. C'est un site inaccessible aussi pendant plusieurs années. Il y a ensuite la réflexion sur ce que va être le paysage de demain et là, tout à coup, ils ne réfléchissent plus en terme de paysage mais en terme de vocation du site. Et on sent que ce qu'on va en faire prend plus d'importance que le paysage. »

Les caractéristiques de l'identité locale d'un paysage auquel se réfèrent les habitants tiennent aux repères physiques existants sur un territoire et auxquels ils s'habituent, sans forcément savoir depuis quand ils sont là. On voit parfois des identités locales toujours attachées à l'existence de vergers par exemple, mais qui aujourd'hui ne comptent plus que quelques arbres fruitiers sur leur territoire. Les habitants revendiquent toujours l'importance de cette caractéristique identitaire héritée, qui souvent n'a plus sens aujourd'hui.

Il y a donc un temps d'adaptation nécessaire pour que chacun envisage de manière positive les transformations du paysage. Cette adaptation aux ruptures des paysages est un processus social qu'il faut accompagner, expliquer, et autour duquel il faut communiquer. D'autant plus que ces changements interviennent selon des rythmes différents : il y a des

changements qui se font progressivement dans le paysage (ruptures lentes) et d'autres qui apparaissent plus soudainement (ruptures brutales). Ces ruptures semblent difficiles à admettre pour celui qui observe l'évolution de la carrière sans forcément comprendre les raisons de ces modifications. Le carrier se trouve dans l'obligation d'expliquer aux habitants du voisinage comment les paysages vont se transformer, quelles étapes successives sont prévues afin de limiter les conséquences des ruptures que cela peut générer. En effet, comme l'évoque entre autres Jacques de Moustier, responsable foncier environnement de la carrière de Prasville en Beauce, « Mes premiers stocks vont rester un moment, je dois faire attention à les insérer au mieux et le jour où je viendrai utiliser ces stocks, ça fera un deuxième traumatisme pour les habitants qui s'étaient finalement habitués à ce tas. » Ces merlons qui grandissent ici et déménagent ensuite là-bas sont autant de repères instables et incompréhensibles pour les voisins et les visiteurs de ces paysages instables.

La carrière, dans son contexte territorial : quelle gouvernance du projet ?

La carrière est liée au territoire, à l'espace de la vie humaine auquel elle appartient par la place qu'elle prend dans les paysages et par les relations qu'elle crée entre les hommes qui y vivent, ou y travaillent. Mais de quel territoire parle-t-on ? Une carrière s'installe sur un territoire - une commune ou un groupe de communes - caractérisé par une histoire sociale, des pratiques et des usages de l'espace, et des particularités géographiques et paysagères. Le chef d'exploitation doit comprendre ce territoire afin de donner au projet de carrière suffisamment de cohérence avec le site prévu pour que celui-ci l'accueille correctement. Le projet doit tendre à être porté par les différents acteurs agissant sur ces lieux. « Je crois que dans le fond, la communication marchera toujours mieux. Il faut faire rentrer les gens dans un projet, ce sera mieux, même si le dossier est accepté sans problème... le carrier hésite à présenter son projet de peur que des comités de défense se créent mais dans bien des cas, c'est la communication qui permet de faire passer le projet, ça participe à ce que les carrières soient mieux vus par le public. » (Patrick Legrand⁶.)

Une fois que le carrier dispose des informations caractérisant le territoire, il peut alors définir les enjeux sociaux, économiques et paysagers à prendre en compte dans la construction du projet d'aménagement du site d'exploitation.

La concertation permet à l'exploitant d'être à l'écoute d'un territoire et de déterminer avec intelligence les enjeux paysagers du site. Le chef d'exploitation des carrières de la Loire précise : « Il faut dire qu'avant on faisait des études, des discussions au moment du dépôt d'un dossier et puis pendant quinze ans, il ne se passait plus rien. L'arrêté arrivait à échéance et rebranle-bas de combat, on se remettait à prendre des contacts, etc. C'est fini ça. Maintenant il y a continuité et concertation... Il faut donc un climat de confiance qui s'instaure pour qu'au bout de quinze ans, le dossier d'extension passe. » La concertation peut prendre plusieurs formes et doit être instaurée selon quelques règles comme le souligne Beaujouan⁷, par exemple : « On se rend compte qu'il vaut mieux inviter tout le monde pour les informer, ça passe beaucoup mieux. Même la personne qui est toujours contre. » Et selon Jacques de Moustier, « il y a 2 types de contacts : le contact de type grand

messe, les barnums, les petits-fours, les journées portes ouvertes, des relations d'intérêt, les maires... et puis le contact simple de voisinage au quotidien : je te dérange excuse-moi, je vais voir comment je peux régler ton problème. Il faut du contact institutionnel pour essayer d'expliquer notre activité qui n'est pas qualifiée d'intérêt général mais on est quand même dans une filière économique assez importante et on se doit de ne pas ignorer son voisin... »

Des spécialistes peuvent apporter une aide précieuse au chef d'exploitation tant dans la réalisation de l'étude d'impact, dans l'apport, la collecte et l'analyse des informations nécessaires à celle-ci, que dans l'orientation des projets et le choix des outils de communication. Citons encore Jacques de Moustier : « Le paysagiste nous a dit : il y a un point très intéressant, c'est cette vallée sèche qui vient butter ici, on sent que vous êtes sur un point où elle devait s'accroître, on va la recréer artificiellement ; on va la prolonger sur vos terrains. L'écologue a dit : moi ça m'intéresse une vallée sèche pour ses coteaux, ses flancs. La base était posée et maintenant tout l'enjeu est sur la topographie. » Faire appel à un paysagiste, c'est pouvoir profiter d'un regard neuf, comme le souligne François Boléat de la Frapna⁸ : « Il y a des points noirs paysagers qu'on ne voit plus car on est tellement habitué, et un regard neuf ferait du bien. »

Le témoignage de Jacques de Moustier nous éclaire également sur ce qu'apporte le travail des spécialistes à l'étude d'impact et donc au projet lui-même. « Sur Prasville, l'enjeu écologique est fort avec la présence de cette vallée sèche, classée Natura 2000. On a donc fait appel à un paysagiste et à un écologue. Ils ont travaillé ensemble et nous ont proposé un plan de réaménagement pendant la vie de la carrière et après extraction. Ce qui est intéressant, c'est que ce n'est pas plus coûteux de le faire quand on anticipe, que de ne rien faire. L'enjeu se situe sur le déplacement des stocks. Ça ne coûte pas plus cher de profiler un talus en pente douce, que de le jeter en brut... Et on est un peu plus crédible quand on se fait aider par un paysagiste qui a l'habitude de ces thématiques et qui va nous donner des clés d'aménagement que de tout phosphorer, je dirais en interne. »

D'autre part les outils de communication sont parfois difficiles à manipuler. Il est évident qu'un projet sera lisible, compréhensible et plus aisément fédérateur s'il est clairement exposé et expliqué. Pour cela les chefs d'exploitations apprécient de plus en plus la qualité des documents produits par des spécialistes comme les paysagistes par exemple. Beaucoup disent que cela participe au bon déroulement du projet.

« Il nous a donné, par son travail, ses photomontages, des éléments de communication qui ont facilité l'échange et le contact avec les habitants, les élus locaux. » (Jacques de Moustier.) L'appropriation du projet par la population se trouve alors renforcée.

Lors de ces enquêtes de terrain, nous avons à plusieurs reprises mesuré les difficultés rencontrées par les exploitants face à la complexité de la réalisation de l'étude d'impact. Au terme de cette étude, il semble évident que le carrier doit s'imposer davantage comme commanditaire de l'étude d'impact. Aujourd'hui, ce sont trop souvent les bureaux d'études auxquels ils font appel qui leur proposent une trame d'étude d'impact standard et le carrier accepte sans vraiment poser ses conditions et exprimer ses exigences. Le systématisme avec lequel les bureaux d'études réalisent ces études d'impact nuit à la qualité de ces documents. Gérard Prévert⁹ dit à ce sujet :

« Vous savez, dans les études d'impact, on trouve souvent des banalités affligeantes sur

l'état des lieux, alors quand vous n'avez pas bien décrit le paysage, je ne vois pas bien comment on peut bien décrire le projet... »

Il insiste sur l'absence de description des méthodes de travail employées pour réaliser ces études. Les responsables Diren s'accordent à dénoncer la médiocrité de ces études, mais aussi le manque de recherche et de créativité dans les propositions d'aménagement. Le chef d'exploitation se trouve là face à un exercice difficile pour lequel il n'est pas formé. Il est pourtant commanditaire de cette étude et se doit de poser les conditions de sa commande, et ainsi d'obtenir un document le plus clair et le plus complet possible qui aide à l'adhésion du projet par le plus grand nombre.

Les conditions d'une démarche de projet d'aménagement

Le carrier doit élaborer un projet d'aménagement de la carrière et doit donc appréhender finement l'espace de la carrière et le temps de l'exploitation. En effet, il a l'obligation d'« intégrer les trois grandes phases : le carrier doit être apte à maîtriser son état initial sur le plan paysager. Ensuite, arrive la phase de paysage de carrière en activité, la notion de micropaysage et macropaysage et puis enfin il y a l'idée de projection paysagère dans le long terme au niveau du réaménagement, l'intégration dans le territoire. Comment une mare peut-elle s'intégrer dans le territoire ? » (Jacques de Moustier.)

« Il faut prendre en compte le paysage à différentes échelles. Les carriers ont conscience de l'impact de leur carrière dans le paysage proche, les limites ; les entrées mais imaginer qu'ils ont un impact au niveau de la vallée, c'est plus difficile. » (Danièle Pesenti¹⁰). Cette remarque montre un des soucis majeurs rencontrés chez ces exploitants : prendre conscience de leur impact dans le paysage à différentes échelles spatiales et temporelles. D'après les différents témoignages, il semble qu'ils aient facilement conscience des nuisances créées dans le paysage déterminé par le territoire local mais il semble plus difficile d'envisager le rôle joué par le site à une échelle plus large dont les limites ne sont pas forcément visibles depuis le site. Tout le long de la vallée de la Moselle, des sites d'extraction se sont transformés petit à petit en plans d'eau formant ainsi un chapelet d'étendues d'eau toutes similaires... La prise en compte de l'échelle territoriale de la vallée aurait aidé à établir une cohérence de ces nouveaux paysages de la vallée.

Un débat anime les réflexions du réaménagement des carrières comme celui d'autres industries également. Faut-il intégrer, faut-il cacher ou montrer ? Jacques de Moustier précise cette problématique : « Nous avons fait le choix d'être plus inséré dans le paysage. On a assuré l'extraction avant pour poser l'outil industriel en fond de fouille et essayé de s'intégrer au mieux au paysage sans vouloir se cacher pour autant, et puis on a été aidé par la topographie... »

« Pour vivre heureux, vivons cachés... c'est terminé ça, on est bien là, mais on maîtrise notre insertion. » Il faut noter aujourd'hui une évolution des intentions d'aménagement des sites d'extraction. On a cherché longtemps à camoufler, à cacher l'activité et cela a donné naissance aux paysages que l'on connaît aujourd'hui, avec par exemple ces alignements de peupliers d'Italie qui soulignent de loin les éléments que l'on souhaitait cacher auparavant... Actuellement, les entreprises recherchent, et c'est ce qu'on leur demande, de la transparence, tant dans leur gestion administrative que dans la gestion des espaces qu'elles

occupent. Il apparaît que les habitants, les promeneurs, apprécient de pouvoir observer les machines travailler. Grâce à des fenêtres, des ouvertures aménagées par l'entreprise, l'organisation intérieure de l'espace devient visible par tous. La lisibilité du paysage n'aide-t-elle pas en effet à une meilleure compréhension de l'activité de ces entreprises et ne favorise-t-elle pas ainsi une meilleure acceptation de celle-ci dans le paysage ? L'enjeu des projets d'aménagement se situe donc dans la bonne répartition spatiale des intentions d'aménagement. Où cacher ? Où montrer ? Où intégrer ou bien où insérer ?

« Le belvédère c'est aussi pour montrer et partager ce paysage, pour dire : vous voyez, on ne fait pas qu'enlever le matériau... C'est pour ça qu'on ouvre la carrière au public... Aujourd'hui, il ne fait pas très beau, mais il y a des jeux de lumière, au lever ou au coucher qui sont magnifiques. Ça colore toute la carrière. » (Beaujouan).

Et puis comme dans tout projet de paysage, une fois que l'on a déterminé les intentions, il sera alors temps de réfléchir à la mise en place de la réalisation et surtout à l'organisation de ces aménagements en fonction du temps de l'exploitation. Le carrier doit répondre à une exigence d'anticipation de l'aménagement pour qu'il accompagne avec justesse son activité. Il plante ici pour pouvoir creuser plus tard et minimiser ainsi les nuisances visuelles et auditives pour ces habitations. Le carrier est amené à anticiper l'aménagement au fur et à mesure qu'évolue son activité, à prévoir là où les terres de découverte vont être stockées et où il faut planter pour diminuer une visibilité depuis certains points de vue...

Comme pour tout site industriel, le chef d'exploitation doit progresser dans sa démarche de projet d'aménagement en respectant bon nombre de règles liées à la sécurité des hommes et à la protection de l'environnement. Il doit aussi évaluer les possibilités d'aménagement en fonction de ses finances. Le travail des spécialistes représente pour lui une aide précieuse, quand ces spécialistes s'accordent à travailler ensemble et le plus tôt possible dans la démarche. Ce que Cécile de Vo Van¹¹ illustre ainsi : « Si le projet était coconstruit par le chef d'exploitation et le paysagiste, le projet serait réaliste et plus approfondi qu'une intention. Seraient alors alliées la connaissance du terrain, du paysage et la connaissance de l'exploitation et de ses contraintes. »

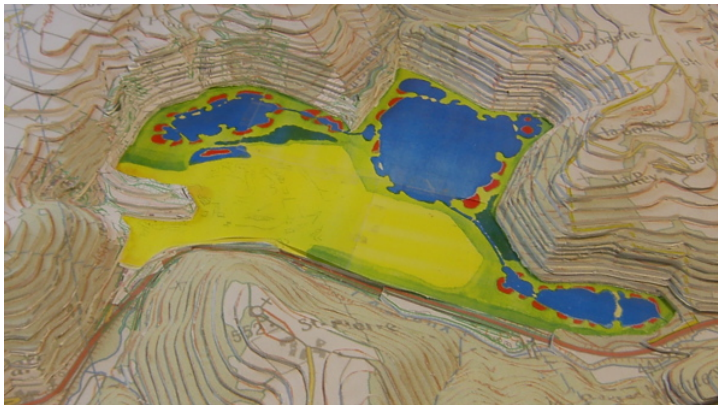
Et puis cette multiplicité des regards portés sur le site permet également une remise en question permanente et essentielle de la formulation des enjeux paysagers. Gérard Prévert l'explique : « Je pense qu'un message à leur faire passer c'est «Regardez votre carrière, les carriers !» Ils ne la regardent plus, ils sont devant tous les matins mais ils ne la voient plus. »

Ensemble, ces professionnels élaborent un projet qui doit répondre aux contraintes que leur domaine respectif impose. D'après les visites réalisées sur les sept sites de l'étude, nous avons pu constater que de nombreuses solutions ingénieuses ont été trouvées pour améliorer l'intégration des carrières dans le paysage dans un cadre normatif, mais aussi inventif. Toutes ces solutions sont permises par le fait que l'entrepreneur accepte quelques concessions, en termes de surface de terrain et donc de quantité de matériaux à exploiter ou en termes de temps passé à la réflexion sur le projet et cela peut aussi nécessiter un ralentissement ponctuel de la productivité. En effet, à Fréjus par exemple, il a été décidé de

ne pas exploiter tout un éperon rocheux pour limiter la visibilité de l'exploitation depuis la route. À Bellegarde-en-Forez, Éric Carencu a dû faire preuve de persuasion auprès des élus et des habitants pour qu'ils acceptent que la carrière exploite un peu plus largement pour pouvoir réaménager en pente plus douce et donc augmenter les possibilités de réinvestissement de la paroi rocheuse au terme de l'activité. À Prasville, on a décidé d'exploiter un peu moins pour pouvoir réaménager des pentes plus douces afin que les terrains soient ensuite exploitables par les agriculteurs.

Le carrier, qui souhaite ouvrir une carrière, se trouve donc devant une mission difficile à accomplir. Il doit faire appel à d'autres spécialistes pour construire ensemble un projet intelligent et adapté au site. Ce projet ne peut se faire évidemment sans les habitants, les élus, ceux qui vivent sur le territoire. La concertation doit être mise en place en fonction du contexte social et culturel. Selon Marie-Odile Ratouis¹², « À la différence de l'information, la communication est importante ; ce sont deux choses différentes. » Le carrier doit adopter une attitude d'écoute vis-à-vis de ceux qui vivent sur ce territoire même si les conditions d'une concertation efficace ne sont pas toujours aisées à mettre en place comme nous l'explique Julien Decaux¹³ : « Sur les commissions de suivi, on remarque qu'il est difficile d'animer pour qu'il y ait un échange, les gens viennent surtout pour recueillir de l'information ; ils sont contents parce qu'ils ont eu des infos mais nous, on n'a pas forcément de retour. »

La carrière est à envisager à toutes les échelles de temps et d'espace. Il faut alors considérer les aménagements en fonction de l'évolution de l'exploitation, et préparer progressivement le départ de l'activité. « Une fois que c'est réaménagé, les gens ont totalement oublié que c'était une carrière et que c'est la carrière qui a créé cette base de loisirs. À aucun moment dans l'esprit des gens, c'est la carrière qui a créé ça ; ils se sont approprié le lieu et ils ont oublié la carrière. » (Julien Decaux.)



Maquette Bellegarde-en-Forez.

L'activité d'extraire les matériaux concerne tous les paysages. On a vu parfois apparaître lors des entretiens une distinction entre des paysages qui nécessiteraient différentes attentions ou précautions. Une responsable de bureau d'études dit en effet : « Quand il y a

un impact sensible, qu'il faut faire des simulations, qu'il faut faire des masques visuels par rapport à des riverains, là on peut faire appel à un paysagiste, ici ce n'est pas nécessaire. » Mais comment distinguer un paysage sensible d'un paysage ordinaire ? Quels sont les critères qui feront émerger la différence ? Ne doit-on pas considérer chaque paysage comme constituant d'un cadre de vie, méritant donc des attentions égales à d'autres sites bénéficiant déjà de nombreuses protections ? Les paysages « ordinaires » ne sont-ils pas en fait les paysages les plus fragiles ? Parce qu'ils sont communs, serait-il alors plus facile d'y faire ce que certains veulent ? Danièle Pesenti souligne cette idée : « Je pense qu'il y a une crainte qu'on dise non tout de suite, dans la mesure où ils sont obligés de reconnaître l'impact. On accepte l'impact mais le traitement doit le minimiser dans le paysage même si le paysage n'a pas grande valeur. Notre mission est de protéger ces paysages qu'ils soient des paysages ordinaires ou des paysages remarquables. C'est dans les paysages ordinaires que les problèmes se posent de toute façon. » La mission du paysagiste consiste à montrer quelles sont les caractéristiques du paysage aux individus qui l'habitent, ou le traversent. Lorsqu'un territoire n'est pas délimité par un outil de protection particulier et que les structures d'accueil touristiques sont peu présentes, les élus tendent facilement à penser que ce paysage est banal et donc que tout y est permis.

Chaque territoire, chaque lieu, chaque site est déterminé par ses propres caractères perceptibles qui le différencient du territoire, du lieu, du site voisin. Cette succession de petites différences fait la diversité perçue des lieux et des paysages. C'est pourquoi, il importe que les carrières soient pensées en fonction de cette diversité qui n'est pas immuable.

Notes

1. Agence de développement du Val de Lorraine.
2. Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction.
3. SMB à Prasville, calcaire de Beauce à GSM à Pont-à-Mousson, sables à CBN à Criquebeuf-sur-Seine à Granulats de Saint Laurent, sables et graviers à CGM à Vieux-Vy-sur-Couesnon, granite à Carrière de la Loire à Bellegarde-en-Forez, amphibolites, microgranites et leptynites à Cemex à Fréjus, rhyolite.
4. Anne Blouin, Sylvie Cabuche, Eric Carencio, Arnaud Colson, Jean-Paul Durand, Anne-Cécile Jacquot, Marine Latham, Louis Natter, Pierre Donadieu, Patrick Lecomte.
5. Hydrogéologue, responsable de l'étude d'impact.
6. Institut d'écologie appliquée, bureau d'études.
7. Responsable foncier et environnement, carrière de Vieux-Vy-sur-Couesnon.
8. Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature
9. Commissaire enquêteur de la mission Promotion de l'environnement et du développement durable de la Diren Bretagne.
10. Responsable sites et paysages de la Diren Lorraine.
11. Responsable sites et paysages de la Diren Rhône-Alpes.
12. Responsable urbanisme, infrastructures et aménagements, Diren Rhône-Alpes.
13. Responsable foncier et environnement Cemex Paca et Rhône-Alpes.

Anne-Cécile Jacquot

Paysagiste DPLG et diplômée de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille en 2008.

Elle a participé à la réalisation du guide des paysages de carrières commandité par l'Unicem au Larep-ENSP de Versailles, sous la direction scientifique de Pierre Donadieu, professeur à l'ENSP.

Courriel : acjacquot@hotmail.fr

Bibliographie

Extrait de celle réalisée par Anne Blouin, paysagiste DPLG, pour le guide des paysages Unicem.

Paysage

Chadourne et Salambere (sous la dir. de), *Le paysage dans le projet de carrière. Guide méthodologique*, Diren Midi-Pyrénées, 1997, 70 p.

Le paysage et les projets de carrières. Guide méthodologique, Diren Midi-Pyrénées, 1997.

Comon, M.-L., *Paysage et Aménagement de carrières*, Union nationale des producteurs de granulats, 1998.

Guide des paysages de carrières, Unicem, parution prévue en 2010.

Écologie

« Potentialités écologiques des carrières », ministère du Développement industriel et du Commerce extérieur, ministère de l'Environnement, DQV, 1985.

Dasnias, Ph., « Aménagement écologique des carrières en eau : guide pratique », Comité national de la charte professionnelle de l'industrie des granulats (France), Écosphère, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 2002, 206 p.

L'étude d'impact

« Étude sur l'aménagement global des carrières à l'échelle du gisement », Écosphère, DRIRE Île-de-France, août 2006, 102 p.

Le réaménagement

« Remise en état des carrières : principes généraux, recommandations techniques et exemples par type d'exploitation », ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, BRGM, 1999.